

Enbata

Anti-OGM

Niet de Madrid
au clone Batasuna

HEBDOMADAIRE
POLITIQUE BASQUE
19 avril 2007
N° 1975
1,22 €



ISSN 0294-4596
9 770294 459006

Les feux de l'actualité
sur LUR BERRI occupé



Faute d'un cadre juridique

«**E**NCORE faut-il commencer par le commencement, c'est-à-dire donner à ce pays, dont la personnalité est si forte qu'on oublie qu'il n'a qu'une simple existence sentimentale, un cadre juridique et administratif» telle est la phrase, tirée de l'éditorial d'Enbata du 1^{er} juin 1978, mise en exergue par Bixente Vrignon dans son dernier livre sur l'histoire du mouvement abertzale au Pays Basque Nord 1978-1988. L'histoire en effet continue de bégayer car elle persiste à vouloir s'écrire sans une institution propre à Iparralde. Dernier avatar, la décision prise le 4 avril par le conseil d'administration de l'Urssaf de Bayonne, sollicité pour une fusion avec l'Urssaf de Pau de taille égale. Sous la présidence CGT, le principe en a été acquis à une voix de majorité. Plusieurs acteurs syndicaux de cet organisme social ont à ce propos relevé que l'absence d'un département basque permet ce nouveau hold-up au profit de Pau. Car, là aussi, au nom de la rationalité de gestion permis par l'informatique, les directives nationales poussent aux regroupements des caisses pour atteindre cette fameuse taille critique. Bien sûr, on garantit au plus sceptique le maintien de l'emploi à Bayonne car si la fusion des caisses basque et béarnaise s'inscrit dans la modernité, la localisation de la nouvelle caisse ne peut logiquement se faire qu'à la ville préfectorale. Pourquoi pas à Bayonne? La modernité, la rationalité joueraient-elles toujours à sens unique? Voilà l'enjeu des prochains jours. Une fois encore c'est la négation de notre territoire et de ses spécificités gérées par l'Urssaf de Bayonne touchant au transfrontalier, au travail saisonnier du BTP et de l'Hôtellerie, du travail simulé, sans compter le rattachement

du canton landais de Seignanx partie intégrante du bassin de vie de l'agglomération bayonnaise.

Le monstre froid du jacobinisme ne lâche donc pas l'œuvre entreprise en 1995, avec le plan Juppé sur la Sécurité sociale. Calquant l'organisation de la Sécu sur celle de l'Etat, il ne voulait voir qu'une caisse par département. Ainsi, l'annonce de la suppression de la caisse de Bayonne provoqua un véritable séisme dans la population et la classe politique locale, brutalement interpellée, sauva (pour un temps?) le maintien de l'implantation bayonnaise.

Durant ce temps le monde abertzale renoue avec le débat sur le sexe des anges, type quelle institution pour Iparralde? Département, département-région, autonomie... l'alternative serait: quelle collectivité territoriale basque est compatible à court terme avec la République française, ou, quelle collectivité répond le mieux à nos aspirations quitte à ce que la République modifie si besoin sa Constitution. Cette dialectique abertzale-abertzale ne s'embarrasse guère de toute une mouvance basquiste capable de se mobiliser sur des thèmes portés par Batera dont visiblement se réclament les acteurs sociaux de l'Urssaf de Bayonne.

Pour l'heure nos paysans savent qu'un département Pays Basque apporterait automatiquement une Chambre d'agriculture basque tout comme les administrateurs de l'Urssaf savent que la Sécu à Bayonne ne serait pas, alors, remise en question. L'exigence abertzale est à la fois de répondre avec réalisme à ces acteurs de la vie sociale tout en dessinant la toile de fond d'un Pays Basque réunifié dans une Europe en construction. Grand écart?

Bakea irabazteko

GERLA galdu behar ote da bakea irabazteko? Galdera hau bitxia baino bitxiagoa kausituko du irakurleak. Ez da, bada, funtsik gabea. Gure irakurleetan ez da, batto ere, jakingabe, 1936an Francok, Mola, aleman, italiano eta bertze askoren laguntzarekin, gerla zibila piztu zuela Madrilgo gobernu errepublikano eta legezkoaren aurka. Eta denek badakigu, gerla hori Francok irabazi zuela hiru urteko gudu izigarri bat eraman ondoan. Orain egin dituzagun bi gogoeta lañoki. Francok irabazi du gerla baina denek badakigu bakea dela irabazi behar gerlaren ondotik, bertzelaren gerlaren irabazteak ez baitu tirrit balio.

Gaur egun begiratzen badiogu Espainiari orokorki (gauden «orokorki» horrekin mementoño bat), behatzen badiogu horko jendeak gaur gozatzen duen norbanakoaren libertateari (Frantziako baina osoagoa) eta lurraldeek dituzten autonomiak bertzelalde, erran dezakegu, argi eta garbi bakea galdu duela Francok. Bere etsai zituenen PSOEkoen ondokoak ditu boterean gaur eta lehenago ere egonak ziren. Eiki Francok errege bat ezarri zuen indarrean baina Espainiako monarkia konstituzionala Frantziako errepublika monarkista baino okerragoa ote da? Eiki Espainiaren batasun sakratu hura hor dago baina European sartua da Espainia eta egun batez (Frantziak bezala funtsean) onartu beharko du populuek, autodeterminazioaz, beren geroaren finkatzeko duten eskubide ezin hautsizkoa.

Hartzen ahal dugu afera bertze eskualde batetik. Komunistek irabazi zuten 1917an Errusian eta 70 urte boterean egon dira, gider guziak eskuetan zeuzkatela. Sekulako sistema eraiki zuten, teoriar oso langilearen aldekoa baina zehazki gizonaren zoriona berak nahi ala ez egin behar zuena. Bakerik ez dute ordea irabazi, porrot izigarri batean erori baita guzia azkenean, 1989tik goiti, denek dakigun bezala, hainbertzetaraino nun liberalismo salbainenak arrebantxa okaztagarri bat hartzen ari baitu leku haietan, miserian ezarriz jendeketa gaitzak, Es-

painian baino makurrago.

Orain itzul gaitzen Euskal Herrirat. Gernika ere errautsi zuten, hain xuxen duela hiruretan hogeita hamar urte. (Durango-koak eta bertzeak ez ditugula ahanzten, erran gabe doa). Urtemuga hori handizki ospatzerat goazen huntan nork erran dezake gaur Gernika suntsitu zutenik? Uste baino emankorrerago gertatu den autonomia batek, akatsak akastei, eta euskaldunen lan eta kemen goresgarriari esker, Euskal Autonomia Erkidegoa Europako eskualde aberatsenen artean kokatzen dute orain, seigarren, xuxen errateko, kasik ezin sinetsia ere baita holako lorpena, holako epe laburrean...

Gudu bat daramate ETAKoek kasik berrogeita hamar urte huntan. Bertzerik bilatzen bazuten ere, autonomia hura ere haiek izan zuten eragin handiari zor zaiola uste dugu, parte bederen. Baina, gure ustez, armekin egin zitekeena aspaldian bukatua da. Gaurko egunean egintza armatuek etsaia indartzen dute sail guzietan eta gure arteko batasuna oztopatzen. Gerla mota hortarik ezin da irabazte atera, demokraziak eta nazioarteko iritziak, helburua ona izanik ere, holako bideei ez baitezakete onepenen era-
kutsu.

Agurtzen dugu Ibarretxe elkarrizketari eutsi nahi baitio, oztopo guzien artetik: espainol inperialistek auziperatua batetik eta bertetik ezker abertzalea beti eta gogorragotuz doakiolarik! Elkarrekin lan egiterat kondenatuak gara. Orain ETAK du ikusi behar bakea irabazi nahi bada armak utzi behar dituela. Zeren-eta elkarrizketen ondorioz ikustekotan, giro jabalduagoko bat beharko baita sortu. Lehergailupean zuzengabekeria bat geldiaraz daiteke beharbada baina bakerik eraiki ez. Armen behin betikotz isiltzeak gure eragina indartuko luke ikaragarriko neurrian. Eta bakeari buruzko urrats horiek berantetsiak ditugu. Gudu luze huntan Iparraldekoak baikara naski urrikalgarrienak, orokorki, gibelka baikoz, ez gaudelarik bizkitartean, neholako ere, eskuak gurutze!

Batasuna fait flèche de tout bois

Après avoir créé le nouveau parti ASB, les indépendantistes basques lancent plusieurs démarches pour être présents aux prochaines élections fin mai

Le nouveau parti Abertzale Sozialisten Batasuna (ASB) semble pour l'instant avoir peu de chances de pouvoir présenter des candidats aux élections municipales et forales du 27 mai. Le magistrat instructeur et l'avocat général de l'Etat sont d'accord pour affirmer qu'ASB se situe de façon manifeste et évidente dans la continuité, «la succession» de la formation dissoute. La reprise du nom Batasuna, la présence de plusieurs de ses responsables dans les instances dirigeantes de l'ancien parti, l'organigramme littéralement calqué sur celui de Batasuna, le fait qu'ASB ne rejette pas explicitement la violence d'ETA, l'inculpation de sa dirigeante Marije Fullaondo dans une procédure liée à l'organisation armée basque, tout concourt à rendre le dossier d'ASB irrecevable au regard de la loi sur les partis politiques visant à interdire toute formation considérée comme proche d'ETA. Le ministre de l'Intérieur Alfredo Perez Rubalcaba déclare que tous les écrans possibles présentés par Batasuna ne serviront à rien et seront examinés à la loupe.

Il veut démontrer le déni de démocratie dont souffre le Pays Basque. Représentant la démarche Aukera Guztiak entreprise sans succès il y a quatre ans, Batasuna lance une gigantesque campagne de recueil de signatures pour présenter des listes locales.

La loi permet de présenter des candidats si une pétition représentant 1% du corps électoral est déposée avant le 22 avril entre les mains de la «junte électorale». Les tribunaux espagnols seront chargés ensuite d'examiner la légalité des candidatures. Le rouleau compresseur est en marche. En 2003, 225 listes avaient ainsi été interdites par le Tribunal constitutionnel.

A Pâques, résurrection de l'ANV

Une troisième démarche est mise en route. Il s'agit du réveil de l'ANV (Action nationaliste basque), une formation politique fondée en 1930 et qui, dans les années 70, fut partie prenante de la coalition indépendantiste Herri Batasuna. Plutôt en sommeil ces derniers temps, l'ANV n'a pas intégré Batasuna et son dernier congrès date de

EHAK en recours

EHAK, le parti communiste des terres basques, était miraculeusement passé au travers des mailles du filet lors des dernières élections autonomiques. L'appel de Batasuna à voter en sa faveur lui avait permis d'obtenir une représentation conséquente au parlement de Gasteiz et ses élus se sont toujours alignés sur des positions de la gauche abertzale la plus orthodoxe. Aujourd'hui, son porte-parole n'écarte aucune hypothèse et l'option de candidatures EHAK le 27 mai est possible. Là encore, juges et policiers sont à l'œuvre pour apporter la preuve de liens entre ce parti et ETA.

Ce grand cirque électoral cache mal l'enlisement du «processus» de négociation, le désaccord patent sur les relations entre Communauté autonome basque et Communauté forale de Navarre ou encore sur la reconnaissance du «droit des Basques à décider», via un référendum. La situation fatigue beaucoup le lehendakari Juan José Ibarretxe. Le 15 avril, il annonce être prêt à organiser un référendum durant la législature actuelle, quelle que soit l'attitude d'ETA. Une nouveauté dans la mesure où jusqu'alors cette hypothèse était suspendue au

silence des armes. Mais le président basque qui a déjà fait ce type d'annonce sans passer à l'acte à l'échéance prévue, sera-t-il suivi par son propre parti?

Après l'attentat de l'aéroport de Barajas fin décembre 2006, nous sommes actuellement dans une zone grise, une trêve rompu qui de fait tient encore à un fil. L'absence de toute can-



La quête des signatures pour le nouveau parti

didature émanant de Batasuna risque de peser lourd dans la décision d'ETA de reprendre les hostilités. À moins que... comme dans toute négociation, au dernier quart d'heure un terrain d'entente partiel et provisoire ne soit trouvé.



Candido Conde Pumpido, procureur général de l'Etat

Les dirigeants de Batasuna ne font même pas semblant de sauver les apparences. Ils font tout pour maintenir le statu quo. Le débat de fond est ailleurs. Ils veulent la confirmation de la formation historique, rejettent toute condamnation préalable du «terrorisme» dans les statuts et demandent l'abrogation ou la modification de la loi d'Aznar faite sur mesure pour leur ôter toute existence légale. Certes, Batasuna fait l'effort de créer un nouveau parti comme lui en adjoignant le PSOE, mais il le fait à minima en présentant un clone.

Recueil de signatures et listes locales

Mais Batasuna ne s'en tient pas là. Décidé à exploiter toutes les possibilités juridiques qu'offre le droit espagnol,

2002. Le 11 avril, l'ANV annonce le dépôt de ses listes de candidats pour les élections municipales et forales. Il y a quatre ans, le parti avait également lancé la démarche mais avait ensuite renoncé à présenter des candidats.

Après avoir annoncé qu'il serait difficile de faire jouer la loi sur les partis politiques à l'encontre d'une formation née il y a près de 80 ans, les autorités font machine arrière. Le procureur de l'Etat lance ses enquêtes policières pour déterminer les liens avec Batasuna qui nie toute paternité dans cette soudaine résurrection: il ne la revendique que pour ASB et pour les listes locales, mais personne n'est dupe. Pour le ministre de l'Intérieur Rubalcaba, le gouvernement soutiendra la procédure d'annulation au regard des listes de candidats.

L'Action nationaliste basque

■ L'ANV, Eusko abertzale ekintza, fut fondé en 1930 à la suite d'une scission avec le PNV. Ce parti aconfessionnel et républicain est considéré comme un précurseur du nationalisme basque de gauche, il prône dans ses statuts actuels la création d'une «patrie basque et socialiste». Il participa au premier gouvernement basque (1936-1937) présidé par José Antonio Agirre en y détenant le portefeuille de l'agriculture occupé par Gonzalo Nardiz. Après la disparition de Franco, l'ANV est enregistré le 14 avril 1977 sur le registre des partis politiques au ministère de l'Intérieur. Recueillant un score très faible (6000 voix) aux élec-

tions de juin 1977, l'ANV décide d'intégrer la coalition Herri Batasuna en octobre 1978 au moment de sa fondation. Il y détient deux postes puis un seul au sein du bureau politique jusqu'en 2000. Dans le cadre de la restructuration de la gauche abertzale qui donne naissance à Batasuna, l'ANV reprend son autonomie, mais son fonctionnement demeure symbolique. Le 1^{er} juin 2002, il organise un congrès qui élit un comité national de 29 membres. En avril 2003, sur décision de la Cour suprême, l'ANV reçoit du gouvernement espagnol la somme de 700.000 euro en compensation de ses biens saisis sous le régime franquiste.

Un calendrier serré

■ Dans la bataille politique et judiciaire qui se déroule, voici les dates de chaque étape. Elle en dit long sur la mobilisation des militants et celle de l'appareil judiciaire et policier espagnol. ▲ 18 au 23 avril: présentation des candidats devant la junta électorale. ▲ 25 avril: publication des candidatures dans les journaux officiels. ▲ 30 avril: proclamation des candidatures. ▲ 2 et 3

mai: possibilité pour les candidats exclus de présenter un recours auprès des tribunaux administratifs en première instance. ▲ 4 et 5 mai: décision des tribunaux. ▲ 6 et 7 mai: possibilité de faire appel devant le tribunal constitutionnel. ▲ 8 et 10 mai: décision du tribunal constitutionnel. ▲ 11 au 25 mai: campagne électoral. ▲ 27 mai: élections municipales et forales.



Aberri Eguna sur la f

2 - Quelle démocratie pour Iparralde ? (Suite et fin)

Par Jean-Pierre Massias

LE second apport des textes avancés par les différents mouvements abertzale consiste en une représentation de la vision que ces différents mouvements peuvent avoir de l'organisation de la société dans le cadre d'un territoire spécifiquement consacré. Cette représentation s'exprime autour de différents critères: la forme des institutions exerçant le pouvoir, la détermination de la citoyenneté électorale ou le statut spécifique de l'euskara.

L'organisation des institutions publiques exerçant le pouvoir politique sur le territoire d'Iparralde repose sur trois types de propositions:

Si un premier modèle ne fait que reprendre (implicitement) les institutions du droit français, c'est bien la construction de solutions plus originales qui va retenir l'attention. Celle-ci se révèle tout d'abord par la création d'une assemblée unique élue au suffrage universel qui va exercer les compétences conjointes du conseil régional et du conseil général (pour la région «*expérimentale*» proposée par le PNV en 2002) associée à un conseil économique et social (repris dans la structure du conseil de développement basque créé après 2001). De même dans le cadre du projet de département issu de la proposition de 1945, si les structures politico administratives conservaient les dénominations issues du droit français (conseil général) il était prévu que ce dernier serait composé de deux catégories de membres: ceux élus au suffrage universel direct dans le cadre cantonal et les syndics des conseils provinciaux du Labourd, de Basse Navarre et de la Soule.

La nouvelle entité territoriale basque détachée de la région Aquitaine

Mais c'est évidemment (en raison du degré d'originalité «*global*» du modèle proposé) dans les textes de «*rupture*» que la spécificité institutionnelle va le plus s'exprimer. La solution retenue relève d'une structure pyramidale afin de concilier l'identité du territoire reconstitué avec celle des trois provinces. Il est organisé une assemblée «*territoriale*» (Biltzar) composée de 51 membres élus au suffrage universel (c'est le cas pour le texte d'Ik, de Batasuna et d'EA) pour une période de trois ans (le texte d'EA prévoit un mandat de six ans). Cette assemblée est compétente pour exercer le pouvoir législatif (notamment le vote des lois spécifiques intervenant dans les domaines de compétences). Les textes de 1993 et de 1994 vont encore plus loin puisque c'est une véritable hiérarchie administrative qui est ainsi reconstruite.

Ainsi, la nouvelle entité territoriale basque est détachée de la région Aquitaine et les cantons sont abolis (ce type de proposition se retrouve également dans d'autres textes comme celui du PNV). Ils laissent la place à huit nouvelles unités territoriales. Pour chaque Eskualde il sera créé une structure administrative: le conseil consultatif régional (CCR). Leur composition renvoie enfin à une troisième catégorie de structure: les conseils consultatifs sectoriels (CCS), considérés comme les «*véritables sources de la démocratie de base*». Pour chaque Eskualde il est prévu la mise en place de 13 conseils consultatifs sectoriels (agriculture, industrie artisanat, culture, communication, tourisme, syndicats,

protection sociale, pêche, commerce, enseignement, environnement et cadre de vie, gestion communale et santé). Les règles présidant à la composition de ces conseils consultatifs sectoriels disposent que chaque association, syndicat ou organisme participe volontairement aux travaux de ces conseils en désignant deux de ses membres pour y intervenir (le CCS désignant, avec mandat impératif, deux représentants pour siéger au sein du CCR).

Constitution d'un ensemble d'institutions judiciaires

Concernant le pouvoir judiciaire l'analyse des textes étudiés révèle deux tendances contradictoires. Dans une première série de textes la question semble avoir été éludée et il n'est prévu aucune structure juridictionnelle spécifique ni de dispositions concernant l'application des règles de droit «*au fond*». En revanche une seconde série de texte accorde à cette problématique une place significative, soit par la référence à des instruments de droit international, soit par la volonté de constitution d'un ensemble d'institutions judiciaires chargées de faire respecter un droit authentiquement basque. Dans cette perspective, les textes de 1993 et 1994 prévoient la création d'un tribunal de grande instance, dont la compétence s'étendrait à tout le territoire du Pays Basque Nord, parallèlement au maintien des tribunaux d'instance existants. Concernant les règles de droit applicables, le texte fait mention de la compétence des juridictions basques à la fois pour les lois spécifiques et pour les lois de la République. Il est enfin prévu un tribunal des conflits chargé d'arbitrer

«*entre les divergences de compétences des juridictions françaises et des juridictions basques*».

Toutefois, dans ce cadre, c'est certainement le texte de 1945 qui témoigne de la plus grande implication. En effet il est prévu de mettre en place une nouvelle organisation judiciaire, mais également de restaurer l'usage du droit traditionnel et coutumier. En effet, aux termes de l'article 11 de ce texte, la réforme du code civil (devant intervenir à la suite de l'adoption du projet de loi) devra tenir compte «*des fors du Labourd, Soule et Basse-Navarre*» et «*des traditions coutumes us et usages persistant encore en Pays Basque*». Cette réforme s'inscrit dans la volonté de constituer, pour le département, un ordre juridique dualiste, fait d'une part des règles de droit français (dans les domaines de compétences conservées par la République) et des règles de droit basque (dans ses propres domaines de compétences). A l'intérieur de cette seconde catégorie, les règles de droit civil devront reproduire les spécificités issues des fors et coutumes qui avaient été abrogées par la Révolution française et qui n'avaient réussi à subsister que grâce à l'action de quelques notaires, véritables gardiens du temple d'un système juridique disparu.

Le droit foral sera assuré

Cette volonté de «*re-basquiser*» des règles va entraîner une restructuration des institutions. Il devra être créé une cour Forale basque dont les attributions contentieuses (appel ou cassation) seraient complétées par des compétences lui permettant de «*réguler*» le fonctionnement du système ju-



La tribune des intervenants au débat sur l'institution Iparralde. Premier à gauche J-P. Massias

Elections municipales de mars 2008 : témoignages de Titto, Panpi et Erik, jeunes élus municipaux en 2001

Se former pour mieux agir dans les lieux de décision !

Etre efficace pour gagner une crédibilité et agir plus longtemps

Les conseils municipaux sont des lieux de décision qui ont des compétences et règles de fonctionnement précises. De plus, certaines pratiques ou habitudes marquent et caractérisent la dynamique de groupe d'une réunion du conseil. De la maîtrise de ces règles formelles et informelles dépendra l'efficacité de l'action du nouveau ou de la nouvelle conseiller(ère) municipal(e).

Un Conseil Municipal... c'est quoi au juste :

La principale compétence d'un Conseil Municipal c'est la gestion des affaires de la Commune (plus petite collectivité territoriale de l'hexagone, disposant d'une autonomie juridique et financière). En fait, un Conseil Municipal prend les décisions concernant la gestion communale, sauf lorsqu'un texte en charge spécifiquement le Maire ou une autre autorité administrative.

C'est pourquoi, le Conseil vote le *budget communal*, les *taux d'imposition locale* (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle, etc.), *crée et supprime les emplois des agents communaux, autorise les acquisitions et les cessions des biens communaux, approuve les emprunts de la commune et accorde les subventions, fixe les tarifs des services communaux et du stationnement sur la voie publique...* Il adopte aussi les *documents d'urbanisme* (plan local d'urbanisme (PLU) ou la carte communale pour les petites communes), détermine *l'implantation des écoles primaires et maternelles publiques...*

Concernant son fonctionnement, un Conseil Municipal est présidé par le maire. Ce dernier est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, est élu, ainsi que ses adjoints, par le Conseil au scrutin majoritaire uninominal. Enfin, le Conseil Municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre.

▼
*Hautetsi izan nahi duen orori,
gomendatzen zaio,
hauteskundeak aintzin,
herriko kontseiluko bilkuretan
parte hartzea.
Bereziki aurrekontuaren
lantzeko eta bozkatzeko
bilkuretan!*

Importance d'un budget municipal :

Pour participer au vote d'un budget communal, il est important de bien connaître les grands postes de ce dernier, les origines des fonds et les différentes affectations...

☐ *Entrées* : Impôts et Taxes, Dotation de l'Etat et du Département, divers...

☐ *Sorties* : coût de fonctionnement, postes d'investissement (voirie, parking, école, remboursement de la dette, travaux divers...).

Adapter la forme au fond... et à l'ambiance du Conseil :

Comprendre ce qu'est un Conseil Municipal et son fonctionnement est une chose.

Trouver la bonne façon d'y présenter les projets, d'y formuler des désaccords, etc. en est une autre.

En effet, parfois le simple fait qu'un nouvel arrivant, dans l'opposition ou dans la majorité, exprime au mauvais moment un désaccord pour une question de forme peut être perçu et rapporté comme un désaccord sur le fond.

Ce genre de situation peut miner la crédibilité que doit acquérir tout nouveau conseiller, surtout s'il est classé "jeune"... Cela s'apprend...

En fait, on peut recommander à tout nouveau candidat à une élection municipale de participer avant les élections à différentes sessions municipales (surtout celle concernant l'analyse et le vote du budget).

En effet, cela lui permettra de se familiariser avec les formalités administratives d'un conseil, les différents documents de travail et les différentes façons d'intervenir et leurs conséquences...

Enfin, même si on suit de près les affaires municipales, même si on connaît le fonctionnement d'un Conseil Municipal, il ne faut pas oublier de s'armer de patience pour être toujours prêt à découvrir ce nouveau milieu, à connaître les collègues conseillers (qu'ils soient d'un bord ou de l'autre) et à apprendre avec humilité...



Titto Betbeder,
Donamartirin hautetsi



Panpi Olaizola,
Ezpeletan hautetsi



Erik Etxart
Izturitzen hautetsi

"Baikorki inplikatu erabaki gune guzietan eta gure proposamen eta erabakien nundik norakoak behin eta berriz esplikatutako molde ahal bezain pedagogikoan!"

"Azken urteetako esperientziak erakutsi digu "aurrekontu batzordean" parte hartzea oso inportantea dela segur izaiteko adostutako lehentasunak behar den bezala konduan hartuak izanen direla. Ber denboran jakin behar da konpromisoak egiten edo basoak erdi beteak ikusten parekoekin zubiak atxikitzeko eta komunikazioa maila baikorrean egon dadin. Kasu batzutan guhaurek proiektua aurrera eramaiten baina gehiago indar biltzen du proposamen batek konbentzitu dugun bitartekari batek haren defentsa hartzean.

Azkenik Herriko Kontseiluan sartzeak balio handia du: proposatzen direlarik gauza batzuk molde eraginkor batean, aitzinamenduak lor daitezke. Adibidez, proposatua eta onartua izan zen: Hego Euskal Herriko beste herri batekin senidetze lanen bultzatzea; herriko kontseiluetarako gomitak, bilkuren bildumak, herriko logoa,... bi hizkuntzetan egitea,... Gauza ttipi batzuk beharba baina ondorio konkretuak sortzen dituztenak"

"En faisant usage de la pédagogie, des mesures ayant des conséquences concrètes peuvent être prises par un conseil municipal : acceptation d'un jumelage avec un village du Pays Basque Sud, bilinguisation de tous les communiqués de la mairie, etc."

"Hautetsi bizia"

"Hautetsi izaiterekin, herriko bizia beste begi batekin ikusten duzu. Erabakien mekanismo guztia bizi duzu, eta ohartzen zira gauza sinplerik ez dela eta alde guztieri kasu eginez aitzina egin behar dela. Nere ustez, hautatua zirenean kudeatu behar dituzun gaien aniztasunak, herritar guztien alde lan egiten ikasten dizu.

▼
"Quand on est élu, on voit la vie municipale d'un autre oeil. On voit qu'il faut avancer en faisant attention à toutes les facettes d'une proposition traitée."

Ainitz ikasten duzu, erabakietan parte hartzen duzu, zure boza eta zure ideiak entzun arazteko parada duzu zuzenean gehiengoan edo oposizioan izan arren. Noski, denetan bezala, proiektu baten gauzatzeko araberako denbora eta inplikazioa behar duzu eman."

"Lehenik herriko etxeetako esperientzia bildu!"

Ene herri hautetsi kargua urte batez baizik ez nuen bete ; halere hona gogoeta pare bat.

Lehenik kargu horren ontsa betetzeko beharrezko dela herriko etxeetako esperientziaren biltzea ekarpen egiten hasi baino lehen. Hots ikasteko gogoia funtsezkoa dela.

Bigarrenik, eta herrietaz haratago, uste dut gero eta gehiago, militanteek, hautetsi ardurari esker, berez udaletako eskumenean ez diren gai edo aldarrikapenei indar gehiago emaiten ahal dutela. Gogoan ditut udalbiltza, gai sozio-ekonomikoak, kulturak, ekologia. Garrantzitsuena ez baitaiteke politikari profesionalen eskuetan soilik utz.

▼
"Pour bien remplir sa fonction d' élu municipal, il est indispensable de bien connaître le fonctionnement d'un conseil municipal. Grâce à leur fonction d' élu, les militants peuvent donner plus d'écho à leur revendication dépassant les compétences municipales : udalbiltza, thèmes socio-économiques, etc."



Delako zer hori...

Tetele buztan

Zerk definitzen du bilatzen dugun hori? Zeren ipurditik gabiltza arima erratuak bezala "ez" erraitetik haratago "baiezko" urratsak egin nahian gabiltzala? Kultur hedapena, antzerki joko, hitzaldi muntatze, idazlan edo jendea biltzeko sortzen diren/ditugun hamarnaka hitzorduek, noiz dute "delako zer" hori, gustatzen zaizkigula egiten duena, gustura uzten gaituztela, eta noiz ez ?

Bada, aspaldiko istorio bat orroitu zait. Lagun batek kondatu zidan, eta berak lagun batetik zaukan. Frantximant batek galdegin zion hari : "Zuek zer bilatzen duzue, zer da gehiagorik lan bat egin behar denean, euskara jakin ala frantsesez egin?" Lagun ona zukeen, tonua ez zen oldarkorra izango, ez baitzion pasoa erreferatu izuli. Ihardetsi zion, auzoko teiltua erakutsiz : "Ikusten duk maixturu hori hantxet teiltua berritzen? Ebe, nik nahi diat, ene semeak behar badu maixturu izan, itze sartzen ariko denean, euskaraz sar ditzan!"

Istori hau entzutean, irri egin nuen gozo, erantzunak ez zuelako galdegilearen konbentzitzea bilatzen arrazionalki, baina galdearen absurdoa agerian uzten zuelako argi. Orain naiz ohartzen, erantzunaren indarrak ez nintzela menturaz jabetu osoki. Itzeak sartu, marteiluz egiten dira, eta hor hizkuntzak ez du aparentziak deus ikustekorik.

Hori izanen da *delako zer hori* : ez da hemen euskararen aldeko edo euskarari tokia uzten dion zer edo zer antolatzea jokoan, *euskaraz pentsatu* eta *euskaratik pentsatu ekintza* da guk behar duguna, izango bagira.

Ondorioz ez da sekula euskaldun izaitea "alter" izaiteari gaur den bezain hurbil eta loturik izan. Eskatzen du pentsamendu beregain eta askea, moda eta hitz-tranpen etengabe biluzten ari dena. Bere etsaia neo-liberalismoa izanen da, baina sozial-demokratan anathema eta kulpabilizatzer eman erretorika guzietaz mesfidati ibiltzea dagokio ere.

Mundu beregaina ez da hola egiten ; sortzea, eraikitzea galdegina zaigu, eta sortzeko moldean da gakoa ondorioan bezainbat. Joan den mendeko teoria askatzaileek parabisua borrokaren ondorio bazuten, hemen borrokamoldeak du askapena berez. Eta paradoxa badirudi ere, jendartean eragin nahiak, berez koherente funtziona dezaken hori, etengabe bere alderako ez diren errealitateekin igurtzian eta desorekan ezartzera ekartzen gaitu.

Delako zer hori, beraz, itzeak euskaraz sartzea da, eta hori etengabe, besteekilako harremanean.

"Gu ta gutarrak"-ekin iragan asteburu huntan bezala adibidez.

LAURENCE HARDOUIN

Présidente du groupe local de la CIMADE Bayonne



Lutter contre l'exclusion

"A un moment donné l'homme se trouve face à sa conscience, sa morale ou sa foi... l'humain prévaut sur l'ordre"

La question de l'immigration en cette période électorale est plus encore d'actualité.

Les candidats à l'élection présidentielle soit utilisent le thème de l'immigration de façon stigmatisante (les immigrés sont la cause des nombreux problèmes que connaît la société française), soit évitent d'aborder le sujet ou d'en débattre sereinement.

Depuis presque 4 ans, la politique du gouvernement s'est ostensiblement tournée vers une politique du chiffre.

Ces hommes et ces femmes qui ont traversé bien des épreuves avant d'arriver sur le sol français, parfois même côtoyé la mort de près (Ceuta et Melilla), qui fuient les guerres, la pauvreté, ces hommes et ces femmes remplis d'espoirs connaîtront vite le désenchantement.

L'étranger sans papiers est stigmatisé, il est responsable des maux dont souffre la société française, il est montré du doigt, il doit être pourchassé et renvoyé.

Le message est fort et les préfetures sont invitées par le ministre de l'intérieur à arrêter et renvoyer ces indésirables.

Les lois se durcissent et tendent à rendre de plus en plus difficile la délivrance de visas ou de titre de séjour comme pour inciter le migrant à ne plus venir frapper aux portes de la forteresse Europe.

Sur place les étrangers en situation irrégulière sont arrêtés, retenus dans les centres prévus à cet effet.

Même celui qui vient en préfecture demander un dossier pour tenter une régularisation est arrêté.

Même celui qui est âgé, malade, qui a servi sous le drapeau français est arrêté.

Même celle qui vient d'avoir un bébé ou qui le porte encore en son sein est arrêtée.

Tous peuvent être renvoyés, et c'est un bras de fer alors que de se battre aux côtés de ces gens de leur rendre leurs droits et leur dignité.

L'actualité est parlante.

Le mois dernier, des hommes, des femmes de tous âges et de tous horizons se sont opposés aux forces de police venues arrêter un grand-père chinois qui allait chercher son petit-fils à la sortie de l'école Rampal.

Ces hommes et ces femmes peu habitués à tenir tête à l'autorité, des citoyens ordinaires se sont couchés devant les voitures de police pour les empêcher de partir avec ce vieillard, ont tambouriné sur les capots et les vitres, ont insulté les policiers, les ont pris à parti.

Pourquoi ? Ces policiers ne faisaient qu'appliquer la loi ?

Parce qu'à un moment l'homme se trouve face à sa conscience, sa morale, ou sa foi.

Parce qu'à un moment il n'est plus possible de rester sans réagir. Parce que l'humain prévaut sur l'ordre.

Doit-on obéir à un ordre injuste ? La question s'est souvent posée et est même devenue une doctrine juridique, la théorie des "baionnettes intelligentes"...

Peut-on en conscience accepter ce qui se passe autour de soi sous prétexte que l'on nous dit que c'est ce qui doit être fait pour que cela aille mieux.

Ou alors le citoyen assume en pleine connaissance de cause de violer la loi, de prendre le risque d'être inquiété, comme cela a été le cas pour cette directrice d'école et tant d'autres parce qu'il ne peut supporter l'insupportable.

La lutte contre l'exclusion passe par des choix politiques mais aussi par les actions de chaque citoyen.

Madame Lucie AUBRAC il y a pas longtemps encore appelait à "résister à l'ordre établi". "Aubrac, aujourd'hui, ça sonne Résistance. Au fond, ça a peut-être été bénéfique, pour nous. Ça nous a obligés à nous engager, et dans le bon sens. Car le mot résister doit toujours se conjuguer au présent." disait-elle.

Madame AUBRAC et tous les résistants ont pourtant désobéi aux lois en vigueur (les lois de Vichy).

"Résister c'est réfléchir. Réfléchir c'est penser. Et penser c'est agir".

Il est aujourd'hui urgent d'empêcher les élus de dresser des barbelés, et par des actions au quotidien les citoyens peuvent le faire.

"Liberté, égalité, fraternité" telle est la devise de notre république.

Suites possibles d'une garde à vue

Partie 1 - Quelques cas de figure courants

Les Fiches Techniques du 18/1 et du 15/2 présentaient en détail la Garde à vue c'est-à-dire le statut d'une personne suspectée d'avoir commis ou tenté de commettre une infraction et gardée, pendant une durée limitée, par des forces de police ou de gendarmerie dans le cadre d'une enquête judiciaire. **Alda ! va consacrer de nouvelles Fiches Techniques pour présenter quelques cas de figure pouvant se dérouler à l'issue de la garde à vue.**

1/ Sortie sans poursuite :

Si aucune suite n'est donnée à l'affaire ayant amené à placer une personne en garde à vue, cette personne est relâchée par décision du Procureur de la République. Cette décision n'a aucun caractère définitif, elle peut être révisée à tout moment et ce jusqu'à ce que la prescription soit acquise. Elle n'a donc aucune autorité et n'est soumise à aucun formalisme. Dans la pratique un "formulaire de classement sans suite" peut être complété et signé par le substitut du procureur. Si tel n'est pas le cas, 6 mois après la sortie sans poursuite, il est conseillé d'adresser une lettre recommandée au Procureur de la République, pour lui demander d'être informé de la décision qu'il a prise : cela l'o-

blige, d'après le code de procédure pénale, à répondre par écrit.



En 2000, la justice française a traité environ 31 000 cas en comparution immédiate, et en 2005, près de 45 000, (dont les 2/3 ont abouti à une peine de prison). En 5 ans il y a eu 45% d'augmentation. Il faut souligner que la comparution immédiate est peu respectueuse des droits de la défense (que ce soit la défense des victimes ou celle des prévenus). (Alain Larrea / Avocat)

2/ Engagement de poursuites :

Lorsqu'il décide d'engager des poursuites, le Procureur de la République peut prendre entre autres les trois mesures suivantes :

✓ **déférer^o la personne à un juge d'instruction** (voir informations complémentaires dans une prochaine Fiche Technique).

✓ **faire juger la personne dans le cadre d'une procédure normale** (le Procureur demande à la police de mettre en liberté la personne gardée à vue après lui avoir remis une convocation pour être jugée 1 à 3 mois plus tard au tribunal correctionnel. Le jugement aura lieu soit à une audience normale du tribunal correctionnel soit dans une audience de **comparution par reconnaissance préalable de culpabilité** (le "plaider coupable") (voir Fiche à venir)

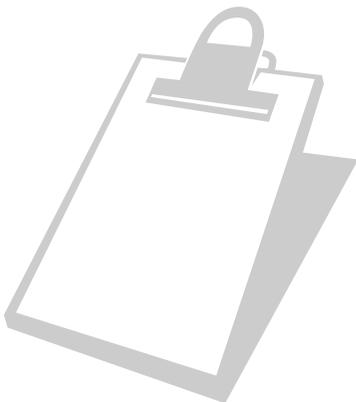
✓ **choisir de juger la personne dans l'urgence :**

☐ décider le **renvoi en comparution différée** dans un délai compris entre dix jours et deux mois. Le procureur remet au prévenu une citation à comparaître avec les faits retenus, le lieu, la date et l'heure de l'audience. Il n'y a pas de détention provisoire possible mais éventuellement un contrôle judiciaire.

☐ décider le **renvoi devant le tribunal en comparution immédiate** (les détails suivront dans une Fiche Technique à venir).

^o Porter (une affaire), traduire (un accusé) devant le Ministère public en charge de l'action pénale et ont l'initiative des poursuites.

L'Agenda de la Fondation



FORMAKUNTZA SAIOA

Hitzaldi - Eztabaida

Chantal Torre-rekin

Osteguna, apirilaren 26an, 19:00tan

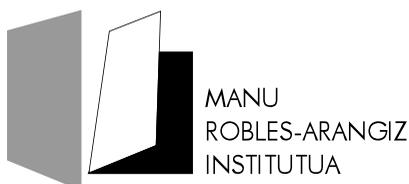
Fundazioaren egoitzan, Baionan

Gaia : "J'accuse l'économie triomphante", Albert Jacquard-en liburuaren laburpena.

Saioak urririk dira, deneri idekiak eta denek ulertzeko modukoak.

Ziklo berri honek frantses estatuko lehendakaritza eta legebiltzarreko hauteskundeetako eztabaidetan aipatzen diren gaiak bai eta mundu mailako erronka ekonomikoak ulergarri bilakaraztea du helburu.

CONFÉRENCE - HITZALDIA
Résumé du livre d'Albert Jacquard
J'ACCUSE L'ÉCONOMIE TRIOMPHANTE
Albert Jacquard-en liburuaren laburpena
Chantal Torre
de 19:00 H à 21:00 H
Jeudi - Osteguna
26
AVRIL - APRILA
20, rue des Cordeliers dans le Petit Bascois / Cordeliers karrika 20, Baiona Titiia



Fondation Manu Robles-Arangiz Institutua

20, Cordeliers karrika

64100 BAIONA

+ 33 (0)5 59 59 33 23

ipar@mrfundazioa.org

www.mrfundazioa.org

Zuzendaria

Fernando Iraeta

Ipar Euskal Herriko arduraduna

Txetx Etcheverry

Alda!ren koordinatzailea

Xabier Harlouchet



frontière

(de la semaine dernière)

ridictionnel (la cour forale devant notamment procéder à la réforme du code civil et désigner les magistrats du «corps judiciaire basque»). Le développement du droit foral sera assuré à la fois par la création d'une chaire de droit foral basque dans les facultés de droit de Bordeaux et Toulouse et par l'obligation faite à toute personne «désireuse de faire partie du corps judiciaire, du barreau ou du notariat basque d'avoir obtenu un diplôme de droit foral». Enfin le texte renvoie à la compétence de la cour d'appel de Pau et à la cour de cassation pour connaître le contentieux des affaires relevant du droit français.

Il est en revanche symptomatique de constater que les textes les plus récents, y compris ceux qui rejettent le plus vigoureusement le système républicain, n'aient prévu aucun système juridique de substitution et «évacuent» la question des fondements juridiques de la société et celle des instruments supra nationaux (ou basques) de garantie et de protection des droits fondamentaux (y compris des droits à la protection de son identité culturelle). La séparation d'avec la France (et la volonté de voir appliquer les conventions spécifiques concernant les minorités et les langues adoptées sous l'autorité du Conseil de l'Europe) aurait dû impliquer une reconnaissance explicite de la compétence de la Cour européenne des droits de l'homme voire même de la Charte des droits du Pays Basque, adoptée par Udaltzuzua.

Un statut officiel pour l'euskara

Les différents textes avancés par les mouvements abertzale, au travers de la description institutionnelle qu'ils proposent d'établir en Pays Basque Nord, révèlent une conception originale de la société basque à l'appui de leur projet politique.

Dans ce cadre, deux éléments doivent être particulièrement mis en évidence: le statut de l'euskara et la définition des critères de citoyenneté électorale. La revendication linguistique s'exprime, dans son cadre juridique, autour de trois axes spécifiques: garantir un statut officiel à l'euskara dans la société, favoriser sa diffusion dans les médias et garantir son enseignement dans le système scolaire. L'officialisation de l'euskara obéit à une définition relativement consensuelle pour les mouvements abertzale avec l'idée de la co-officialité entre l'euskara et le français. En outre, deux revendica-

tions vont venir «soutenir» cette revendication: la ratification d'instruments juridiques internationaux accordant un statut spécifique aux langues régionales et la révision de la constitution française, notamment de l'article 2 consacrant le français comme la langue de République (cette proposition est formulée explicitement notamment par le PNV).

Les conditions d'obtention et d'exercice de la citoyenneté (notamment électorale) sont toujours considérées comme particulièrement éclairantes pour la compréhension des fondements idéologiques des projets «séparatistes» et d'éventuelles connotations ethniques dans les principes définissant les nouveaux territoires. Dans ce contexte, les dispositions juridiques avancées par les textes abertzale apportent un certain nombre de réponses et démontrent l'abandon désormais sans équivoque pour toutes considérations «ethniques» dans la définition de l'identité individuelle basque pour aller vers un critère volontariste. Cette analyse repose sur les critères avancés pour l'exercice du droit de suffrage dans le cadre de l'entité territoriale envisagée.

CETTE SEMAINE TARTARO s'est étonné

... qu'à l'heure du licenciement de 10 000 salariés d'Airbus Noël Forgeard, mis en place par Chirac à la tête de l'entreprise et qui, par ailleurs, a vendu ses actions 2 mois avant l'annonce du retard de l'A380, ait encaissé la modique somme de 8,4 millions d'euro comme indemnité de départ. De l'art de toucher une grosse avance pour faire oublier un gros retard...

... que le président de la Banque mondiale Paul Wolfowitz, ami intime de la famille Bush, grand pourfendeur de la corruption au cœur de la politique et de la finance, soit sur le point d'être mis à la porte, pour avoir augmenté de 60.000 dollars le salaire de sa compagne Shaha Riza, portant ainsi ses émoluments à 200.000 dollars! Bande de mesquins: quand on aime, on n' compte pas!

... que dans la si sophistiquée démocratie de Poutine la manifestation de l'opposition «L'Autre Russie» ait été interdite samedi dernier 14 à Moscou et ait vu ses principaux animateurs, tel l'ancien champion du monde d'échec Gary Kasparov, se faire tabasser et embarquer. Poutine fait des progrès: il n'élimine plus physiquement ses opposants!

... et réjouit qu'au nom de la compétitivité neuf ténors de l'économie alsacienne aient demandé aux candidats de la présidentielle de s'engager sur le bilinguisme dans leur province. Déjà, les professions de foi officielles, adressées aux électeurs, sont rédigées en français et en allemand. Qu'en pensent les amendeurs de l'article 2 de la Constitution, Toubon et Lamassouze?

... que dans le dernier numéro de «Philosophie Magazine», répondant à Michel Onfray, Nicolas Sarkozy pense que notre programmation génétique nous fait naître pédophile ou suicidaire. On comprend pourquoi il est acquiescent avec Bouygues, génétiquement bourré de fric!

... qu'une amitié de 30 ans entre Sarko et Brice Hortefeux, ministre des Collectivités territoriales, soit mise à mal par la proposition de Brice d'introduire un zeste de proportionnelle aux législatives. «Je l'ai trop gavé, maintenant il dit n'importe quoi, Brice est un gros jaloux» hurle Sarko. S'il l'a trop gavé, c'est normal qu'il soit gros le jaloux!

... que lors du meeting de Belfort Jean-Pierre Chevènement déborde de lyrisme envers sa nouvelle égérie Ségolène: «J'ai eu l'impression de voir des personnes qui flottent entre ciel et terre... Ça fait longtemps que je n'ai pas été au catéchisme, mais je peux dire que tu es l'incarnation vivante de la France». Jean-Pierre, tu as de la bouteille, mais consomme avec modération!

■ Tentatives d'attentats sur le BAB.

Un appel téléphonique aux pompiers de l'agglomération a permis d'intervenir le 11 avril au matin à Bayonne et Biarritz pour désactiver deux engins explosifs.

L'appel, lancé vers 9h30, signalait que «l'organisation Irrintzi» avait ciblé l'office de tourisme de Biarritz et la proximité du siège du PS à Bayonne, revendiquant de plus un tir contre la gare SNCF du Boucau. C'est ainsi que l'information est parvenue aux médias. Si rien de suspect n'a été relevé au Boucau (ultérieurement, un impact sur l'horloge), les recherches entreprises ont permis, vers 10h15, la découverte au square d'Ixelles de Biarritz et vers 11h, à la place des Gascons de Bayonne, d'une bonbonne camping-gaz reliée à un réveil et à un détonateur. On ignorait si les engins étaient en mesure de fonc-

tionner.

Tout autour de ces deux sites, un cordon de sécurité a été installé. Les employés, habitants, passants, ont été évacués ou éloignés pendant la durée des opérations. L'enquête, confiée à la police judiciaire, a été supervisée par la 14^{ème} Section anti-terroriste du Parquet de Paris. Un rapprochement a été fait avec des actions similaires perpétrées en 2006 près de la sous-préfecture, de l'office du tourisme de Cambou, de l'aéroport, du domicile de MAM. A ces occasions une revendica-



On désamorce une bombe devant le local du PS à Bayonne

tion Irrintzi sur «le Pays Basque n'est pas à vendre» avait été effectuée. L'Office de tourisme de Biarritz «Javalquinto» fut la cible de deux attentats d'IK dans les années 80.

■ Affaire Otegi non classée.

Une nouvelle fois poursuivi pour «apologie de terrorisme» pour avoir rendu hommage le 20 septembre 2003 à Arkaitz Otazua, tué par l'ertzaingia, Arnaldo Otegi avait eu le 9 avril la bonne surprise d'entendre le juge d'Instruction de l'Audiencia nacional prononcer le classement sans suite du dossier. Le Parquet avait estimé que les preuves étaient insuffisantes et le juge Fernando Grande-Marlaska avait donc décidé de se conformer à ses réquisitions.

Le même juge a cependant estimé, le 11 avril, qu'il pourrait procéder à la réouverture de l'affaire. Une vidéo appartenant à la chaîne de télé Antena 3 contiendrait l'enregistrement de l'hommage rendu au militant d'ETA, tué dans l'affrontement avec la police. Mais on ignore encore son véritable contenu.



Les anti-OGM occupent Lur berri

AL'APPEL du collectif anti OGM et d'ELB, des militants occupent, depuis vendredi dernier, l'auditorium de Lur Berri à Aiziritze pour protester contre la décision, de la coopérative agricole, de commercialiser des semences de maïs OGM pour les semis de ce printemps. L'objectif de l'action, calme et déterminée, était clairement affiché dès le départ: obtenir le retrait de la décision de vente.

L'argumentaire des anti-OGM est simple: cultiver des OGM présente un risque évident pour l'ensemble des paysans et notamment ceux engagés

dans les filières de qualité. Car les cahiers des charges de l'ensemble des signes de qualité excluent les OGM de l'alimentation animale. Semer des OGM, c'est mettre en danger les filières de qualité qui font la richesse du Pays Basque: AOC Ossau-Iraty, porc basque, porc manex, label rouge agneau de lait, agriculture bio, produits fermiers idoki etc. Semer des OGM, c'est prendre le risque d'une nouvelle crise de confiance des consommateurs: 78% des consommateurs français réclament une interdiction des OGM et 85% veulent que les labels de qualité soient sans

OGM. Enfin, c'est toute la biodiversité qui est en péril. Au fil des temps l'homme a su adapter les cultures à l'environnement. Aujourd'hui il existe des dizaines de variétés de maïs fermier permettant aux paysans de produire leurs propres semences à moindre coût avec des rendements équivalents. Une contamination de ces maïs par du pollen



GM mettrait en péril des siècles de sélection. Car, soulignent les anti OGM, obtenir, par sélection et croisement, une espèce adaptée au sol et au climat et créer une OGM par manipulation génétique ce n'est pas pareil. L'occupation pacifique de l'auditorium, qui n'a en rien entravé le travail des salariés et le fonctionnement de Lur Berri, se veut un cri d'alarme adressé aux producteurs et aux consommateurs: arrêtons de jouer à l'apprenti sorcier. La visite de Dominique Voynet, lundi

en fin de matinée, a mobilisé les télévisions nationales françaises, assurant à l'événement une couverture médiatique inespérée. Des messages de soutien de plus d'une cinquantaine de maires ayant signé la pétition pour un moratoire des OGM, d'associations, du PS, des Verts et des autres partis politiques de gauche, de Corinne Lepage, soutien de Bayrou, de la CFDT agro-alimentaire, du Comité d'entreprise de Lur Berri, ont conforté la détermination des militants. Des groupes de travail ont planché sur les façons de communiquer pour mobili-



Saubeur Urrutiaguer, président de Lur Berri vient annoncer aux 600 occupants que le conseil d'administration refuse le moratoire sur les OGM

Deux questions à ...

Hélène Larralde, membre du collectif anti-OGM

ENBATA: Pour quelles raisons vous opposez-vous aux OGM?

Hélène Larralde: Je suis une consommatrice de produits biologiques pour des raisons de santé qui m'ont poussée à m'intéresser à ce que j'ai dans mon assiette. Je pense que nous sommes ce que nous mangeons. La relation de l'humain à la terre m'apparaît essentielle, car le lien de l'humus à l'humain se fait directement. A partir de là, depuis ma rencontre avec les agriculteurs du Guatemala, je me suis orientée vers l'information sur l'agroécologie, d'autres manières de considérer la façon de cultiver la terre et de se

nourrir sainement. La lecture de Pierre Rabhi, l'agroécologiste, la découverte du fonctionnement d'AMAP, en particulier Ramuntxo Laco, maraîcher bio à Heleta, m'ont amenée à intégrer ce collectif. Pour des raisons de conscience, je me sens responsable, comme citoyenne, de ce qu'on fait avec la terre et de ce qu'on laisse pour le futur. Le principal reproche que je fais aux OGM c'est l'absence de certitude. Rien ne permet d'affirmer qu'il n'y aura pas de dégâts dus aux OGM. D'ailleurs nous savons d'ores et déjà qu'il y aura des dégâts sur la nature et la santé. Des tests effectués sur des rats ont clairement révélé des problèmes

hépatiques et rénaux. A partir de là, une évidence s'impose: en touchant à la nature, on touche à un univers qui a trouvé son équilibre, à un macrocosme qui depuis des milliers d'années sait comment fonctionner. On n'a donc pas besoin d'y toucher. C'est une question de survie de l'espèce humaine. Il faut tout faire pour arrêter la prolifération des OGM sur le territoire français et partout dans le monde. La France est, paraît-il le pays des consciences, c'est donc à nous de montrer l'exemple.

Enb.: Pourquoi occupez-vous les locaux de Lur Berri?

H. L.: Il m'a paru évident que nous



Hélène Larralde

Et à ...

Daniel Barberarena, paysan d'Iholdi, membre d'ELB

ENBATA: Pourquoi soutenez-vous que le Pays Basque n'a pas besoin d'OGM?

Daniel Barberarena: Tout simplement parce que nous avons une image de qualité à défendre. Nous ne voulons pas que cette image soit ternie par ce problème des OGM. Aujourd'hui, 3.000 exploitations sont engagées dans des filières de qualité exemptes d'OGM. Si nous laissons les OGM se développer, il y aura une



Daniel Barberarena

confrontation entre paysans, car la coexistence n'est pas possible. Nous n'avons pas envie d'aller à cette confrontation, mais si nous laissons faire nous y serons malheureusement contraints. La cohabitation entre les cultures OGM et non OGM n'est pas possible. Par l'action des éléments naturels comme le vent, les insectes, la pollinisation se déplacent loin. Au sein même de la coopérative Lur Berri, ils produisent du maïs semence. Pour cultiver ce maïs

semence, ils mettent des périmètres de protection de deux à trois cents mètres. Pour le maïs OGM, la préconisation n'est que de cinquante mètres. Ce n'est même pas une obligation. De surcroît, ne sachant pas qui va semer, le danger est évident.

Enb.: Concrètement, que proposez-vous ELB et le collectif anti-OGM à Lur Berri?

D. B.: Concrètement, nous leur disons d'arrêter. Ne vendez pas de se-



erri

Pays Basque et Arménie

ser les populations et les suites à donner à l'action. Un collectif d'avocats qui prendra en charge la défense des agriculteurs limitrophes, notamment ceux de la filière bio, dont les cultures seraient contaminées par des pollens GM, s'est constitué. Chaque agriculteur décidant de planter du maïs OGM doit être bien conscient que la directive française le tient responsable des nuisances causées par d'éventuelles contaminations. Les semenciers, eux, sont autorisés à vendre, mais n'auront pas à répondre de dégâts éventuels.

Plus de 1.200 personnes sont venues soutenir l'occupation de vendredi à lundi et 600 personnes emplissaient l'auditorium mardi matin, au moment où le conseil d'administration de Lur Berri se réunissait pour éventuellement revoir la décision. Une délégation des occupants était reçue par le CA pour exposer ses demandes.

Finalement et sans surprise, Sauveur Urrutiaguer, président de Lur Berri, venait annoncer à l'assemblée que le CA maintenait sa décision de vendre et de collecter le maïs OGM pour la campagne de cette année. Déçus mais déterminés, les occupants décidaient de poursuivre le mouvement dans les jours à venir.

devons passer à l'action. Nous sommes dans une période préélectorale. Il me paraît important de sensibiliser les élus locaux, mais aussi que les acteurs et les consommateurs réagissent, que nous puissions parler avec les agriculteurs qui ont peut-être besoin de revoir les cinquante années durant lesquelles l'agriculture s'est fourvoyée dans la consommation excessive de pesticides et de fertilisants qui ont appauvri la terre.

Le grief que nous faisons à Lur Berri c'est de ne pas se donner les moyens de s'informer, de prévoir les dangers, avant de se lancer dans la commercialisation de semences OGM.

mences OGM. Ne salissez pas l'image de notre agriculture, respectez les paysans qui sont dans une démarche de qualité. L'alternative existe. En Pays Basque, on ne connaît pas la pyrale à laquelle le maïs OGM est censé résister, tout simplement parce que les paysans pratiquent la rotation des cultures. L'alternative existe donc, une alternative qui ne coûte rien à l'agriculteur, mais qui ne rapporte rien à la coopérative ou aux grands groupes semenciers!

Dans le cadre de l'année de l'Arménie en France, l'association «Agur Arménie» de Biarritz organise à la médiathèque une série de conférences et une exposition. Le président de l'Académie d'Erevan s'est spécialisé dans les similitudes entre euskara et arménien. Voici ce qu'il nous en dit.

LES manifestations organisées par la ville de Biarritz dans le cadre de l'année de l'Arménie se poursuivent. L'espace Langue et culture basques de la médiathèque propose une très intéressante exposition de photos et objets illustrant l'art et l'architecture arménienne. Parallèlement, une troisième conférence se tenait samedi dernier dont l'intitulé ne pouvait qu'intriguer le public: la théorie basco-arménienne, mythe ou réalité? Intervenant le professeur Vahan Sarkissian, titulaire de la chaire de philologie romane de l'université d'Erevan, président de l'Académie linguistique internationale d'Arménie et membre d'honneur d'Euskaltzaindia.

Le professeur Sarkissian a d'abord fait le point des études basques en Arménie. Il a présenté au public les traductions en arménien des poésies de Bernat d'Etexepare, de Gabriel Aresti (Harri eta Herri), et la dernière publication en date, l'ouvrage d'Agustin Chaho, «Aitor, légende cantabre», traduction subventionnée par la ville de Biarritz. Il a également présenté le dernier numéro de la revue scientifique *Araxes*, revue internationale arméno-basque, publié avec l'aide de

l'Institut culturel basque. Le professeur a souligné la coopération arméno-basque avec le gouvernement autonome et les diputacions de Biscaye et de Gipuzkoa en matière de recherche littéraire et linguistique qui a débouché sur la publication de cinq ouvrages traitant du sujet. Il s'est également félicité du début de partenariat avec Iparralde. Il a appelé chercheurs et universitaires basques à s'intéresser davantage à la langue arménienne et aux correspondances que lui-même et son groupe de chercheurs pensent déceler entre le basque et l'arménien. La deuxième partie de la conférence portait précisément sur l'avancée des recherches du professeur Sarkissian sur les mots arméniens susceptibles d'avoir une origine commune avec des mots basques. On sait la prudence, plus exactement la méfiance, avec laquelle la communauté scientifique des linguistes considère le comparatisme linguistique en général et le comparatisme entre le basque et les langues caucasiennes en particulier. Il est vrai que ces comparaisons ont généré par le passé des publications dont le côté fantaisiste et folklorique relevait de l'imposture intellectuelle.

Le professeur Sarkissian s'est attaché à souligner les dangers de la démarche comparatiste, la nécessité d'une rigueur scientifique absolue pour discriminer le mythe de la réalité. Il a présenté son travail comme un début, une porte s'ouvrant sur un domaine à explorer avec prudence mais aussi intérêt.

En l'état actuel des recherches, le nombre de mots arméniens dont la proximité phonétique, morphologique et surtout sémantique avec le lexique basque est évidente s'élèverait, d'après Sarkissian, à plus de 600, parmi lesquels il a choisi de présenter les exemples les plus significatifs. Mais, en constatant que cela ne pouvait relever du simple hasard, le professeur s'est interdit toute extrapolation sur l'origine des deux langues ou même leur cousinage.

Bref, même si le comparatisme n'est pas en odeur de sainteté auprès de la communauté scientifique des linguistes, le professeur Sarkissian en a appelé aux chercheurs basques pour qu'ils apprennent l'arménien, tout comme lui-même s'est initié au basque, et travaillent sur les correspondances entre les deux langues.

Deux questions au professeur Vahan Sarkissian

ENBATA: *Vous connaissez les réticences de la communauté scientifique des linguistes à l'égard du comparatisme. Comment expliquez-vous les difficultés à faire avancer les études comparatives entre le basque et l'arménien qui sont votre domaine de recherche?*

Vahan Sarkissian: Les scientifiques ont été déçus des résultats des précédents travaux de comparaison entre les langues basque et caucasiennes. Luis Michelena avait prononcé la phrase juste: comparer tout avec tout, c'est comparer rien avec rien, le résultat sera le même. C'est ce qui s'est passé: on a comparé tout avec tout, et c'est pour cela que les résultats ont été douteux. Maintenant, si nous avons la possibilité de comparer les résultats des comparaisons entre les langues avec les résultats de la reconstitution interne des langues, nous aurons des données équilibrées.

La première étape doit être la publication d'une œuvre d'initiation pour expliquer comment on peut comparer ces deux types de donnée. Le travail est prêt en espagnol et nous cherchons les moyens de le publier. Il nous faut trouver l'argent pour le publier soit en espagnol soit en français. Nous au-

rons là un résultat concret. Il faut étudier ce qu'on reçoit, comment s'opère la reconstitution interne, et comparer le système avec celui d'une autre langue.

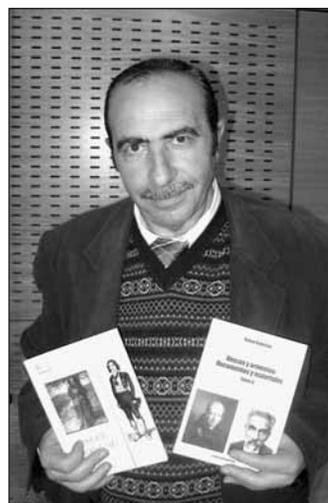
Les conclusions prématurées sont l'un des dangers de la démarche compara-

mouvement. Si l'on trouve le chemin de l'évolution phonétique et sémantique, c'est bien, si on ne le trouve pas c'est dangereux.

Enb.: *Quelles sont vos attentes en matière de coopération de recherche avec les institutions du Pays Basque?*

V. S.: Nous avons entamé une série de publications avec l'aide d'Hegoalde, deux livres sont déjà sortis, trois autres sont à venir. Nous avons établi une coopération avec les diputacions de Biscaye et de Gipuzkoa, la Navarre, pour des publications, des traductions, au travers d'un programme de financement.

En Iparralde, nous avons commencé à faire les premiers pas avec la mairie de Biarritz. Nous avons déjà obtenu les premiers résultats en publiant la traduction arménienne de l'œuvre d'Agustin Chaho «Aitor, légende cantabre», et la revue *Araxes*, avec l'aide d'Euskal Kultur Erakundea. On peut constater la qualité des publications et leur résonance. Nous n'avons pas pour l'heure de partenariat établi avec les universités et les institutions de ce côté-ci. Je souhaite une collaboration plus active avec les universités et centres d'études.



Professeur Vahan Sarkissian

tiste qu'il faut éviter. Il fait d'abord marquer les tendances, le mouvement du développement linguistique. Il ne faut pas se concentrer sur des éléments isolés, mais trouver la direction du



Guernica / Gernika

VOICI 70 ans, le lundi 26 avril 1937, l'aviation franquiste détruisait à près de 100% la petite ville biscayenne de Guernica. Cette tragédie se situe dans le cadre de l'offensive déclenchée contre la Biscaye le 31 mars par le général Mola. Face à la résistance opiniâtre de l'armée basque républicaine, l'armée franquiste n'avait avancé que de 16 km en près d'un mois: un demi-km par jour!

Guernica n'était pas un site militaire. Le front était à 20km. Grossie par un afflux de réfugiés et des soldats au repos, elle comptait environ 10.000 habitants. De plus c'était jour de marché, d'où la présence de villageois des environs.

Vers le milieu de l'après-midi arrivent quatre avions (un allemand et trois italiens) qui jettent les premières bombes. Puis des vagues d'appareils allemands sévissent sans arrêt pendant trois heures. D'abord des bombes de 250 kg crévent les toits et détruisent tout dans les maisons. Puis des tubes incendiaires mettent le feu aux décombres riches en bois: la ville est ancienne. Elle brûlera toute la nuit, auparavant les avions de chasse se sont acharnés à mitrailler les gens qui s'enfuyaient dans la campagne.

Il est difficile d'établir un bilan rigoureux des pertes, d'autant plus que l'armée franquiste arrive le 29 avril vers midi: en moins de trois jours elle a progressé plus que dans tout le mois précédent. Elle ajoute le

Jean-Louis Davant

mensonge au crime contre l'humanité en attribuant aux combattants basques la destruction de Guernica. Mais en 1945 d'anciens pilotes allemands reconnaîtront leur participation au bombardement au sein de la légion Condor, qui servait le général Caudillo Franco.

Cependant le gouvernement basque donne les



«L'Allemagne a exprimé ses regrets. L'on attend toujours ceux de l'Italie et ceux de la droite espagnole»

chiffres de 1.654 morts et 889 blessés.

Pourquoi cette destruction d'un objectif civil? Dans un but symbolique? Mais le chêne de Guernica est épargné: les carlistes navarraïns y tenaient aussi. Franco et les chefs de la légion Condor étaient des stratèges froids: leurs buts étaient certainement réalistes. J'en vois deux. Le premier est de terroriser la population de Bilbao pour qu'elle renonce à résister. Mais la censure du gouvernement basque limitera la

diffusion de la nouvelle. Le second se lit à mon avis au résultat: les jours suivants la population de Guernica et des environs s'enfuit vers Bilbao, remplissant les routes et gênant les mouvements de l'armée basque. Bermeo tombe le 1^{er} mai. Toutefois les gardari se reprennent rapidement, une fois de plus, malgré l'absence d'aviation face aux 200 appareils franquistes, dont 40 ont participé à la destruction de Guernica. Bilbao ne tombera que le 19 juin, 54 jours après ce crime.

Le tableau célèbre de Picasso le fera connaître au monde entier. Guernica sera désormais un symbole universel: celui du martyr d'une population dans la guerre moderne, guerre totale qui s'en prend surtout aux civils: ceux-ci subissent 90% des pertes globales dans les conflits actuels.

Les autorités allemandes d'après-guerre ont exprimé leurs regrets, l'on attend encore ceux des autorités italiennes: par trois fois à partir du 31 mars 1937, les avions de Mussolini avaient bombardé Durango, tuant des centaines de personnes, mais la ville n'avait pas brûlé, car les bombes incendiaires n'avaient pas été livrées à temps! L'on peut toujours attendre les regrets du PP, héritier du franquisme.

Pour finir sur une note positive, Guernica jumelée avec une ville allemande est aujourd'hui un lieu de convergence, un phare pour la paix dans le monde, sans oublier celle que l'on espère au Pays Basque en tout premier lieu.

Sur votre agenda

April:

✓ **Vendredi 20, 21h, AICIRITZ.** Spectacle «Kukubel».

✓ **Vendredi 20, 20h, HASPAREN** (centre Elgar). «Femmes en prison», débat.

✓ **Vendredi 20, 20h30, BAYONNE** (Lauga). Débat sur le programme des Verts avec Cécile Duflot.

✓ **Samedi 21, 20h, Jaxou (Trinquet).** Tournoi de mus organisé par l'ikastola.

✓ **Mardi 24, 16h30, BAYONNE (Chambre de commerce).** Colloque sur les 25 ans d'Herrikoa.

✓ **Samedi 28, HENDAYE.** EA fête ses 20 ans. S'inscrire au 06 08 63 05 12.

✓ **Du 17 avril au 1^{er} juillet, BAYONNE** (Musée Basque). Exposition «Gernika».

■ Séjours d'été euskara

Le centre d'enseignement de la langue basque aux adultes Urrats de Donosti fait appel aux familles bascophones d'Iparalde pour recevoir cet été des personnes d'Hegoalde qui souhaitent pratiquer l'euskara.

Délai pour inscription: les familles intéressées doivent se faire connaître à l'Institut culturel basque pour le 20 avril, dernier délai (tel: 05 59 93 25 25).

■ Offre d'emploi

Seaska cherche un(e) directeur(trice) pour le collège Manex Erdozaintzi Etxart de St Just Ibane.

■ **Enbata**, hebdomadaire politique basque, 3 rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél.: 05.59.-46.11.16. Fax: 05.59. 46.11.09. Abonnement d'un an: 55€. Responsable de la publication: Jakes Abeberry. Dessins: Etxebeltz. Imprimerie du Labourd, 8 quai Chaho à Bayonne. Commission paritaire n°1010 G 87190.

Courrier

Sans aucune hésitation !

JE ne suis que français, quoique moitié bourbonnais et moitié parisien d'origine, mais si j'étais alsacien, basque, breton, catalan, corse, flamand, guyanais, kanak, martiniquais, occitan, poly-nésien (1) alors, je voterais sûrement pour Sarkozy! Bien sûr, je passerais outre nombre de ses propositions exécrables, son goût exacerbé du pouvoir absolu, son entourage servile. J'ignorerais sa grossièreté, son ego détestable, son comportement antisocial et inhumain, son populisme méprisant, ses passions mondialistes, son autoritarisme antidémocratique, sa furie répressive et expéditive, sa démagogie sécuritaire, son ségrégationnisme choisi, son élitisme avoué et son racisme déguisé, (j'en passe et des meilleures comme on dit couramment) car, même s'il n'est pas le seul à le proclamer, appendice dérobé de son maître à penser, il est le véritable champion de l'identité nationale! Il y a bien des propositions honorables et démocratiques parmi d'autres candidats que chez ce libéro-républicain, malheureusement ils ont peu d'espoir d'être entendus. Quant aux autres grands partis, comme on dit, les «centro-illusionnistes» ou les socio-républicains, ils n'ont pas le courage de respecter la volonté majoritaire, exprimée localement, pour répondre sérieusement aux revendications institutionnelles, linguistiques et culturelles des nationalités susnommées. En effet, citoyens français par naissance, par choix ou par défaut, nous ne sommes pas nécessairement tous de même nationalité, comme le

montre notre identité respective. J'acclamerais donc la création d'un ministère de l'immigration et de l'identité, appliqué équitablement sur chaque territoire! Nous serions enfin chez nous. Plus d'installation d'«étrangers» ne parlant pas notre langue maternelle, le fameux ministère veillerait à ce qu'ils l'apprennent avant de venir et tant mieux s'ils sont polyglottes. Les fonctionnaires seraient tous «locophones», comme le seraient enfin les places publiques, l'enseignement, les affiches, les indications urbaines et routières, etc. Les mariages mixtes seraient surveillés de très près, les jacobins français, de droite ou de gauche, (nos adversaires viscéraux) enfin interdits de prosélytisme et priés de s'intégrer ou de s'en aller et nous serions libres d'accueillir ceux qui meurent de faim, qui rejoignent leur famille ou qui fuient leurs tortionnaires.

Dans un pays reconstitué comme à ses origines, en mosaïque humaine colorée, dans une Europe des régions et des peuples, on pourrait enfin rêver d'harmonie polyphonique. Parmi les souverains d'origine étrangère de l'histoire de France, il y a eu Napoléon et le code civil, pourquoi pas Sarkozy et le code des identités! Voilà pourquoi j'aurais voté pour lui.

Mais je ne suis ni alsacien, ni basque, ni breton, ni catalan, ni corse, etc. et pourtant ces peuples existent encore puisqu'ils sont niés!

(1) Liste non exhaustive des Nations sans Etat de France.

Villefranche
Michel Berger

Sommaire

- Aberri Eguna sur la frontière 4 et 9
- Les Chroniques d'Alda! 5 à 8
- Les anti-OGM occupent Lur Berri 10 et 11